Autodéclaration d’éligibilité à l’attribution de marchés – appel d’offres régional public

Numéro de contrat : 83501451

Contenu

Numéro de contrat : 1

Informations sur le soumissionnaire ou sur la société autorisée à représenter un candidat/un consortium soumissionnaire : 1

Informations à fournir uniquement par les partenariats (c.-à-d. les personnes physiques) (y compris les consultants et évaluateurs individuels) 2

Informations à fournir uniquement par des personnes morales 4

Informations à fournir par les consortiums candidats/soumissionnaires 4

Motifs d'exclusion 5

Capacité économique et financière 6

Capacité technique 6

Aperçu des projets de référence 7

Déclaration d'intégrité 8

Priorité des clauses propres à la GIZ 9

Je/Nous déclare(ons) par la présente :

Informations sur le soumissionnaire ou sur la société autorisée à représenter un candidat/un consortium soumissionnaire :

Nom:	
Adresse de la rue	
Code postal et ville	
Nom de la banque	
Nom du titulaire du compte	
Numéro de compte	
Code bancaire	
Numéro fiscal	
Numéro d'identification TVA	
Les questions peuvent être	

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

adressées à :	
E-mail:	
Tél. :	

Les informations doivent être fournies uniquement par des partenariats (c'est-à-dire des personnes physiques) (y compris les consultants et évaluateurs individuels).
Veuillez joindre une copie de votre passeport ou de votre carte d'identité et de votre certificat d'immatriculation fiscale dans un fichier séparé à cette déclaration d'éligibilité.

Nom à la naissance	
Lieu de naissance	
Date de naissance	
Je suis/étais employé(e) du secteur public	☐ NON ☐ OUI, en congé payé ☐ OUI, en congé sans solde ☐ OUI, retraité
Je suis actuellement employé(e) ou ai été employé(e) par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou ses organisations prédécesseures (y compris les stages). Je suis actuellement employé(e) ou ai été employé(e) en tant qu'expert(e) intégré(e) au sein du Centre pour les migrations internationales et le développement (CIM). Je suis actuellement détaché(e) ou ai été détaché(e) en tant que travailleur(euse) de développement au titre de la loi allemande sur les travailleurs de développement (Entwicklungshelfer-Gesetz).	☐ NON ☐ OUI, pendant la période , comme ☐ Oui, je perçois une pension de la GIZ. ☐ OUI, membre du personnel en congé.
Moi-même ou une société qui remplit les conditions requises pour être considérée comme une partie liée avons conseillé Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH avant la procédure d'attribution ou avons participé d'une autre manière à la préparation de la procédure d'approvisionnement.	☐ NON ☐ OUI , comme suit :

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

En soumettant cette auto-déclaration (veuillez cocher la case appropriée),

☐ Je déclare et assure qu'au cours des 12 derniers mois et des 12 prochains mois (se terminant/commençant à la date de soumission de cette déclaration), j'ai reçu/recevrai moins de 5/6 de mon revenu total d'indépendant provenant de contrats avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (scénario 1).

☐ Je déclare ne pas pouvoir exclure la possibilité d'avoir perçu ou de percevoir, au cours des douze derniers mois et des douze prochains mois (se terminant ou commençant à la date de soumission de la présente déclaration), plus de 5/6 de mon revenu total d'activité indépendante provenant de contrats avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. J'accepte de fournir des informations complémentaires sur mes revenus des douze derniers mois et mes revenus prévisionnels des douze prochains mois, issus d'activités indépendantes et salariées, si la GIZ en fait la demande (scénario 2).

Veuillez noter que si vos revenus dépassent le seuil de 5/6 sur la période spécifiée, votre candidature à ce contrat ne pourra être prise en compte, car vous seriez alors redevable de l'intégralité des cotisations sociales et la GIZ pourrait être contrainte de prélever l'impôt sur le revenu. Si vous déclarez faussement avoir perçu ou percevoir moins de 5/6 de votre revenu professionnel total provenant de contrats avec la GIZ (scénario 1) au cours des 12 derniers mois et des 12 prochains mois, ou si vous fournissez de fausses informations à ce sujet (scénario 2), vous pourriez être condamné à verser des dommages et intérêts.

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

Les informations doivent être fournies uniquement par des personnes morales.

Veuillez joindre une copie valide de votre inscription actuelle au registre du commerce /registre des sociétés dans l'un des États membres de l'AU ainsi que votre certificat d'immatriculation à la TVA correspondant dans un fichier séparé. Dans le cas des consortiums de candidats/soumissionnaires, une copie doit être fournie à chaque membre.

Numéro d'immatriculation au registre du commerce / Numéro d'enregistrement de la société :	
Tribunal local compétent / Autorité publique compétente	
L'un des experts proposés pour cet appel d'offres est actuellement ou a été employé par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou ses organisations prédécesseures (y compris les stages effectués). L'un des experts proposés pour cet appel d'offres est actuellement ou a été employé en tant qu'expert intégré par le Centre pour les migrations internationales et le développement (CIM). L'un des experts proposés pour cet appel d'offres est actuellement ou a été détaché en tant que travailleur de développement au titre de la loi allemande sur les travailleurs de développement (Entwicklungshelfer-Gesetz).	☐ NON ☐ OUI, pendant la période , comme ☐ Oui, je perçois une pension de la GIZ. ☐ Oui, je suis un membre du personnel en congé.
L'un des experts proposés pour cet appel d'offres ou une société qui remplit les conditions requises pour être considérée comme une partie liée à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH avant la procédure d'approvisionnement ou a participé d'une autre manière à la préparation de la procédure d'approvisionnement.	☐ NON ☐ OUI, comme suit :

Informations à fournir par les consortiums candidats/soumissionnaires

Veuillez joindre le Déclaration du consortium candidat/soumissionnaire (déclaration du consortium) signé par tous les membres dans un fichier séparé. Si vous soumettez l'autodéclaration au nom d'un candidat/consortium soumissionnaire, vous devez fournir toutes les informations requises pour chaque membre du consortium.

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

Nom, adresse	
Nom, adresse	
Nom, adresse	

Motifs d'exclusion
Les informations ci-dessous relatives aux motifs d'exclusion s'appliquent à chaque membre du consortium candidat/soumissionnaire.

L'un des motifs d'exclusion spécifiés à l'article 123 ou à l'article 124 de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (GWB) s'applique-t-il à votre cas ?

☐ OUI, conformément à l'article 123 ☐ OUI, conformément à l'article 124 ☐ NON

Si oui, veuillez fournir des détails :

Si oui, mettez en place des « mesures d'auto-nettoyage ». ont été repris par l'entreprise ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez décrire les mesures prises :

Avez-vous été condamné à une peine d'emprisonnement de plus de trois mois, à une amende pécuniaire de plus de 90 jours-jours ou à une amende de plus de 2 500 EUR au cours des trois dernières années pour non-respect de l'une des exigences énoncées à l'article 124, paragraphe 2, du GWB, ayant entraîné une inscription au registre central du commerce et de l'industrie (« Gewerbezentralregister ») ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, des mesures correctives ont-elles été prises pour rétablir la fiabilité ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez décrire les mesures prises :

La GIZ évaluera les mesures prises par l'entreprise et décidera au cas par cas s'il existe des motifs d'exclusion.

En outre, le soumissionnaire s'engage à informer immédiatement la GIZ si l'un des motifs d'exclusion prévus aux articles 123 et 124, paragraphe 1, de la GWB survient au cours de la procédure de passation de marché, ou si le soumissionnaire est condamné à une peine d'emprisonnement de plus de trois mois, à une amende pécuniaire de plus de 90 jours-jours ou à une amende de plus de 2 500 euros pour non-respect de l'une des exigences énoncées à l'article 124,

paragraphe 2, de la GWB, entraînant une inscription au Registre central du commerce et de l’industrie au cours de la procédure de passation de marché.

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

Capacités économiques et financières

Chiffres clés de l'entreprise

Le entire company chiffre d'affaires a-t-il atteint au moins 20 000,00 **EUR** de chiffre d'affaires annuel net (par an) au cours des trois derniers exercices financiers ?

☐ Oui
☐Non

Le 31 décembre de l'année dernière, aviez-vous au moins le nombre minimum d'employés ? **employés** ?

☐ Oui
☐Non

capacités techniques

La preuve de l'éligibilité technique est apportée par la désignation d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez saisir les informations pertinentes des trois dernières années dans le tableau « Aperçu des projets de référence », en tenant compte des critères requis. Veuillez ne pas désigner plus de 10 projets de référence, même pour un consortium de prestation de services. Les candidats ne satisfaisant pas à ces critères minimaux seront jugés inéligibles et exclus de la procédure d'appel d'offres ultérieure.

Exigences minimales en matière de références

L'évaluation technique est basée uniquement sur des projets de référence avec un volume contractuel minimum de 10 000,00 **EUR .**

Au moins 3 projet(s) de référence dans le domaine de l'assurance qualité pharmaceutique, de la recherche en santé publique ou des systèmes réglementaires
et au moins 3 Projet(s) de référence en Afrique au cours des trois dernières années.

Nous déclarons par la présente :

Les exigences minimales relatives aux projets de référence dans le domaine technique requis sont remplies.

Les numéros de projet de référence correspondants (conformément au tableau ci-dessous) sont : numéros

Autodéclaration d'éligibilité à l'attribution de marchés – appel d'offres régional public

Les exigences minimales relatives aux projets de référence dans la région requise sont remplies.

Les numéros de projet de référence correspondants (conformément au tableau ci-dessous) sont : numéros

Aperçu des projets de référence *(Seuls les projets de référence respectant le volume contractuel minimal stipulé dans les exigences minimales pour les références sont pris en compte.)*

Non.	Titre du projet	Comité de mise en service	Période	Valeur du contrat en EUR	Pays	Région/ pays	expérience technique	Fi pa [1](c
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Déclaration d'intégrité

Section 1 Déclarations de la GIZ
En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ soutient le gouvernement allemand dans la réalisation de ses objectifs de coopération internationale pour le développement durable. Elle s'engage également à promouvoir l'éducation à l'échelle internationale. La GIZ est guidée par le concept de développement durable et prend en compte les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. L'intégrité, la participation, la transparence et la responsabilité sont essentielles pour l'entreprise et constituent les piliers d'une prévention efficace de la corruption.

Pour la GIZ, l'intégrité est un processus vivant et en constante évolution. Elle englobe bien plus que la simple lutte contre la corruption et incarne des normes,

[1]Veuillez indiquer « oui » si le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par l'aide publique au développement (APD).

des valeurs et des principes directeurs, notamment en matière de protection de l'environnement et des droits humains. Le Code de conduite de la GIZ définit des règles de comportement claires pour son personnel. Nos actions sont guidées par les principes d'égalité de traitement, de respect des contrats et des statuts, de transparence, de loyauté, de confidentialité et de coopération. Le respect de ces règles est contrôlé par le Comité de conformité, les conseillers en intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance d'un comportement de la part de son personnel ou d'un soumissionnaire, candidat, entrepreneur ou sous-traitant qui constitue une infraction pénale en Allemagne et/ou dans d'autres pays, ou a des raisons de soupçonner un tel comportement, elle lancera des enquêtes internes et, en cas de soupçons raisonnables, saisira le parquet.

Les partenaires commerciaux, les partenaires du projet, les groupes cibles et les membres intéressés du public sont invités à participer à la clarification de toute situation de corruption. S'ils ont des motifs raisonnables de soupçonner une violation du Code de conduite, ils peuvent contacter les conseillers en intégrité ou le médiateur de la GIZ. Ces derniers sont tenus à la confidentialité et peuvent également être contactés à titre préliminaire en cas de doute.

- Conseillère en intégrité de la GIZ,
  Mme Carola Faller (bureau d'Eschborn), Tél. : +49 6196 79-3529 *et M. Hans-Joachim Gante (bureau de Bonn),* tél. : +49 228 4460-1557 , courriel : integrity-mailbox@giz.de

- Médiateur
  externe de la GIZ , *Dr Edgar Joussen (avocat, médiateur), Tél. : +49 30 315 18 7-0*
  Courriel : ombudsmann@ra-js.de
  www.giz.de/ombudsmann

La GIZ s'engage également à respecter les dispositions du Code allemand de gouvernance d'entreprise publique et suit ses recommandations en matière de transparence. Elle publie chaque année un rapport de gouvernance sur Internet, divulguant notamment la rémunération des membres de son conseil d'administration. En ce qui concerne ses opérations d'achat, la GIZ, en tant que maître d'ouvrage public, se conforme strictement aux règles d'attribution des marchés, en privilégiant les appels d'offres publics et en assurant une séparation fondamentale des procédures de planification, d'attribution et de comptabilité.

Par ailleurs, la GIZ est soumise à des contrôles financiers internes et externes réguliers. En tant qu'entreprise fédérale, elle est auditée par la Bundesrechnungshof (autorité supérieure de contrôle des finances allemande).

Article 2 Déclarations de l'entrepreneur
Le prestataire déclare connaître et s'engager à respecter les valeurs et le système d'intégrité de la GIZ, tels que décrits ci-dessus. Il est notamment tenu de se conformer aux principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales de contrat (« Conditions générales ») relatives à la fourniture de services et de travaux (articles 1.4, 1.5 et 1.11 des Conditions générales), et ce, dès la phase préparatoire des négociations contractuelles.

Autodéclaration d’éligibilité à l’attribution de marchés – appel d’offres régional public

Si le prestataire est une personne morale, il doit prendre les mesures organisationnelles nécessaires pour transmettre les principes d'intégrité de la GIZ à son personnel et à ses sous-traitants, conformément aux articles 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et pour en assurer le respect et le suivi. Le prestataire doit informer son personnel et ses sous-traitants que la GIZ a désigné un médiateur externe, l'avocat Edgar Joussen, auprès duquel tout soupçon peut être signalé en toute confidentialité, garantissant l'anonymat absolu du lanceur d'alerte, notamment en cas de soupçons de corruption.

L’entrepreneur déclare que, dans le cadre de l’exécution du contrat, il ne sous-traitera pas à des entrepreneurs dont la fiabilité est douteuse.

Dans le cadre des procédures d'appel d'offres concurrentielles en cours, le contractant ne doit entrer en contact avec aucune personne impliquée dans la procédure en dehors des services de gestion des contrats de la GIZ. Toute demande d'information relative à la procédure d'attribution du marché doit être adressée par écrit exclusivement à la Division des achats et des contrats de la GIZ, qui est également chargée de coordonner les réponses aux questions techniques. Le contractant est conscient que le non-respect de cette consigne peut entraîner son exclusion de la procédure d'appel d'offres.

Priorité des clauses propres à la GIZ

Nous reconnaissons et acceptons que toutes les clauses introduites dans la procédure d'approvisionnement par la GIZ via les documents d'appel d'offres auront priorité et déclarons qu'aucun contenu autre que le contenu de l'offre soumise, y compris, mais sans s'y limiter, les contrats antérieurs, d'autres documents ou nos propres conditions générales, ne fera partie intégrante de l'offre.

En soumettant ce document, je/nous confirmons que les informations susmentionnées sont complètes et exactes.

Autodéclaration d’éligibilité à l’attribution de marchés – Appel d’offres régional public